

DISPENSE DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ (ÉCRIT) POUR LA FORMATION DE MONITEUR ÉDUCATEUR

Conditions de la dispense

- ✓ Être titulaire du Baccalauréat
- ✓ Être titulaire du DETISF
- ✓ Être titulaire du BEATEP – Spécialité : Activité Sociale et vie locale
- ✓ Être titulaire du BP JEPS – Spécialité : Animation Sociale
- ✓ Être titulaire du DEAVS ou Mention complémentaire aide à domicile
- ✓ Être titulaire du DE Assistant Familial
- ✓ Être titulaire du DEAES / DEAMP
- ✓ Être titulaire du Titre professionnel technicien médiation services
- ✓ Être titulaire du DE d'assistant familial
- ✓ Lauréat du service civique
- ✓ Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4 ; ou d'un diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du baccalauréat